

**Compte rendu des décisions prises lors de la
18^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 23 mai 2022**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 1 abstention	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 17^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>le procès-verbal de la 17^{ème} séance du Conseil Municipal.</p>																																																																																																									
2	Décide à l'unanimité	<p><u>Demande de subvention ANAH – ingénierie de programmes</u></p> <p>- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions « ingénierie de programme » auprès de l'ANAH - d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette démarche</p>																																																																																																									
3	Décide à l'unanimité	<p><u>Adhésion à la Fondation du Patrimoine</u></p> <p>d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant annuel de 600 €.</p>																																																																																																									
4	Décide à l'unanimité	<p><u>Décisions modificatives du Budget Primitif 2022</u></p> <p>d'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :</p> <table border="1" data-bbox="288 1227 1332 1839"> <thead> <tr> <th colspan="7">BUDGET PRINCIPAL</th> </tr> <tr> <th>D/R</th> <th>I/F</th> <th>Fonction</th> <th>Nature</th> <th>Service</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>D</td> <td>F</td> <td>01</td> <td>023</td> <td>11FI</td> <td>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</td> <td align="right">-700,00</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>F</td> <td>028</td> <td>6068</td> <td>11FI</td> <td>AUTRES MATIERES ET FOURNITURES</td> <td align="right">18 700,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;">TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</td> <td align="right">18 000,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>F</td> <td>845</td> <td>704</td> <td>21AG</td> <td>TRAVAUX POUR TIERS</td> <td align="right">18 000,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;">TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</td> <td align="right">18 000,00</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>I</td> <td>551</td> <td>1321</td> <td>11FI</td> <td>ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX</td> <td align="right">47 000,00</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>I</td> <td>4212</td> <td>2128</td> <td>13PV</td> <td>AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS</td> <td align="right">-700,00</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>I</td> <td>028</td> <td>21848</td> <td>11FI</td> <td>AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS</td> <td align="right">31 505,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;">TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</td> <td align="right">77 805,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>01</td> <td>021</td> <td>11FI</td> <td>VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</td> <td align="right">-700,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>202</td> <td>1311</td> <td>12EN</td> <td>ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX</td> <td align="right">31 505,00</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>I</td> <td>551</td> <td>1311</td> <td>11FI</td> <td>ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX</td> <td align="right">47 000,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;">TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :</td> <td align="right">77 805,00</td> </tr> </tbody> </table>	BUDGET PRINCIPAL							D/R	I/F	Fonction	Nature	Service	Libellé	Montant	D	F	01	023	11FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-700,00	D	F	028	6068	11FI	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	18 700,00	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :						18 000,00	R	F	845	704	21AG	TRAVAUX POUR TIERS	18 000,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :						18 000,00	D	I	551	1321	11FI	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	47 000,00	D	I	4212	2128	13PV	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-700,00	D	I	028	21848	11FI	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	31 505,00	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :						77 805,00	R	I	01	021	11FI	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-700,00	R	I	202	1311	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	31 505,00	R	I	551	1311	11FI	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	47 000,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :						77 805,00
BUDGET PRINCIPAL																																																																																																											
D/R	I/F	Fonction	Nature	Service	Libellé	Montant																																																																																																					
D	F	01	023	11FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-700,00																																																																																																					
D	F	028	6068	11FI	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	18 700,00																																																																																																					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :						18 000,00																																																																																																					
R	F	845	704	21AG	TRAVAUX POUR TIERS	18 000,00																																																																																																					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :						18 000,00																																																																																																					
D	I	551	1321	11FI	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	47 000,00																																																																																																					
D	I	4212	2128	13PV	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-700,00																																																																																																					
D	I	028	21848	11FI	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	31 505,00																																																																																																					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :						77 805,00																																																																																																					
R	I	01	021	11FI	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-700,00																																																																																																					
R	I	202	1311	12EN	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	31 505,00																																																																																																					
R	I	551	1311	11FI	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	47 000,00																																																																																																					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :						77 805,00																																																																																																					
5	Décide à l'unanimité	<p><u>Mise en place du télétravail</u></p> <p>- de l'instauration du télétravail à compter du 1^{er} juin 2022 - de la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail - d'inscrire les crédits correspondants au budget</p>																																																																																																									

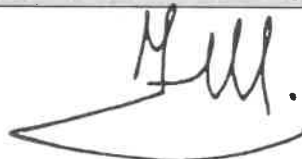
6	Décide à l'unanimité	<p><u>Actualisation des dispositions relatives au compte épargne temps</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'autorisation de fixer, par convention signée entre deux employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent qui rejoint ou quitte la collectivité; - d'autoriser l'engagement et la liquidation de la dépense; - d'autoriser l'engagement et la liquidation de la recette; - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. 						
7	Décide à l'unanimité	<p><u>Actualisation de l'état des effectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de procéder aux créations suivantes du tableau des effectifs : <table border="1" data-bbox="304 510 1538 949"> <thead> <tr> <th data-bbox="304 510 920 633">FILIERE</th> <th data-bbox="920 510 1538 633">CREATIONS avec effet au 01/07/2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="304 633 920 824">ADMINISTRATIVE</td> <td data-bbox="920 633 1538 824"> <ul style="list-style-type: none"> • 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet • 1 poste d'attaché principal à temps complet </td> </tr> <tr> <td data-bbox="304 824 920 949">ANIMATION</td> <td data-bbox="920 824 1538 949"> <ul style="list-style-type: none"> • 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet </td> </tr> </tbody> </table> <p>Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement d'agents absents du service, - non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant, - saisonnier et occasionnel, 	FILIERE	CREATIONS avec effet au 01/07/2022	ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> • 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet • 1 poste d'attaché principal à temps complet 	ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> • 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
FILIERE	CREATIONS avec effet au 01/07/2022							
ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> • 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet • 1 poste d'attaché principal à temps complet 							
ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> • 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet 							
8	Décide à l'unanimité	<p><u>Elections professionnelles 2022 : création du Comité Social Territorial incluant une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un Comité Social Territorial local au 1^{er} janvier 2023 - De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants - De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants - D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité - La création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de travail au sein du Comité Social Territorial au 1^{er} janvier 2023 - De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants - De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants - D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité 						
9	Décide à l'unanimité	<p><u>Elections professionnelles 2022 : création du Comité Social Territorial commun Ville-CCAS</u></p> <p>la création d'un Comité Social Territorial local commun à la Ville et au CCAS au 1^{er} janvier 2023.</p>						
10	Décide sous 1 opposition	<p><u>Elections professionnelles 2022 : vote électronique</u></p> <p>De recourir au vote électronique comme modalité unique de vote pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022 et, conformément à l'article 4 du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014.</p>						
11	Décide à l'unanimité	<p><u>Diagnostic Local de Santé</u></p> <p>D'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Observatoire Régional de la Santé Grand-Est pour la mise en place d'un Diagnostic Local de Santé.</p>						

12	Décide à l'unanimité	<p><u>Signature d'un avenant n°1 à la convention tripartite relative à l'utilisation du centre nautique par l'association « Cercle nautique de Sarreguemines »</u></p> <p>D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du centre nautique.</p>
13	Décide à l'unanimité	<p><u>Demande de dénomination de la Ville de Sarreguemines en « commune touristique »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la demande tendant à obtenir la dénomination « commune touristique » - d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de M. le Préfet de Département
14	Décide à l'unanimité	<p><u>Demande de subvention à la Fédération Française de Football</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Football une subvention de 3.712 € pour l'acquisition et l'installation de bancs de touche au stade de la Blies.</p>
15	Décide à l'unanimité	<p><u>Périmètre et règlement du marché des artisans de la Saint Paul 2022</u></p> <p>de valider le périmètre et le règlement du marché des artisans de la Saint Paul 2022.</p>
16	Décide à l'unanimité	<p><u>Révision des tarifs de la billetterie de la saison culturelle</u></p> <p>de valider la révision des tarifs de la billetterie de la saison culturelle.</p>
17	Décide à l'unanimité	<p><u>Participation à un groupement de commande pour l'entretien et le curage des avaloirs, caniveaux et grilles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres intéressées, en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à l'entretien et le curage des avaloirs, caniveaux et grilles, - de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement, - de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur, - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention d'adhésion au groupement ainsi que toutes pièces ou documents se rapportant à cette affaire.
18	Décide à l'unanimité	<p><u>Réseau National d'Alerte (RNA) Cession des sirènes de l'Etat à la Ville de Sarreguemines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les termes de la convention - d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat
19	Prend acte	<p><u>Rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) de 2021</u></p> <p>du rapport annuel 2021 des Recours Administratifs Préalables Obligatoires.</p>
20	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention avec SFR – installation de relais radiotéléphonie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la conclusion avec SFR, d'une convention relative à l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal situé rue Allwies, cadastré numéro 532 section 73, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère dans la limite des crédits disponibles.

21	Décide à l'unanimité	<p><u>Réaménagement de voirie RD 33 (rue de France) – convention avec le Département de la Moselle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la conclusion avec le Département de la Moselle d'une convention relative au réaménagement de voirie RD 33 (rue de France), - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère. 																												
22	Décide à l'unanimité	<p><u>Délibération rectificative : convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée section 21 – Place des Tilleuls à Sarreguemines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de rectifier la délibération précitée du 20 décembre 2021 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant les références cadastrales de la parcelle concernée comme suit, Place des Tilleuls, section 21, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe 1 de la convention de location faisant apparaître le plan modifié de mise à disposition de l'emplacement. 																												
23	Décide à l'unanimité	<p><u>Délibération rectificative : désaffectation et déclassement du presbytère du Sacré-Cœur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de rectifier la délibération précitée du 20 janvier 2020 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant les références cadastrales comme suit, section 08, parcelle 0452, - de confirmer l'autorisation d'engager la procédure de désaffectation en recueillant l'avis de l'autorité religieuse appartenant au seul évêque diocésain, - de confirmer, le cas échéant et sous couvert de validation du Préfet de la Moselle, l'autorisation de procéder à l'opération de déclassement du bâtiment. 																												
24	Décide à l'unanimité	<p><u>Application et distraction du régime forestier pour plusieurs parcelles communales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de distraire du régime forestier les parcelles suivantes : <table border="1" data-bbox="379 1137 1522 1312"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Lieu-dit</th> <th>Contenance en hectares</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>82</td> <td>277</td> <td>Forst</td> <td>0,0110</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>53</td> <td>Breizitter.</td> <td>0,0387</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>100</td> <td>Neuwald</td> <td>0,0572</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Total</td> <td>0,1069</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - de soumettre au régime forestier la parcelle suivante : <table border="1" data-bbox="379 1406 1522 1487"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Lieu-dit</th> <th>Contenance en hectares</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>65</td> <td>7</td> <td>Schinderswiese</td> <td>0,0986</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet. 	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance en hectares	82	277	Forst	0,0110	62	53	Breizitter.	0,0387	14	100	Neuwald	0,0572			Total	0,1069	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance en hectares	65	7	Schinderswiese	0,0986
Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance en hectares																											
82	277	Forst	0,0110																											
62	53	Breizitter.	0,0387																											
14	100	Neuwald	0,0572																											
		Total	0,1069																											
Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance en hectares																											
65	7	Schinderswiese	0,0986																											
25	Décide à l'unanimité	<p><u>Acquisition d'un terrain situé rue de Steinbach appartenant à la SCI GIGLIO représentée par M. Francesco GIGLIO</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir auprès de la SCI GIGLIO représentée par M. Francesco GIGLIO, demeurant 7, rue du Colonel Casal à Sarreguemines, la parcelle cadastrée Section 16, n° 211 d'une contenance de 2,69 ares située rue de Steinbach, pour un montant total de 2690€, - de prendre en charge les frais d'acte et de notaire, - les crédits nécessaires à cette acquisition, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, seront prévus au BP 2022 en section d'investissement - de faire établir l'acte de vente par-devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère. 																												

26	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <p><u>CONTENTIEUX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Défense des intérêts de la commune confiée au Cabinet JUROPE de Sarreguemines devant la Cour Administrative d'Appel de NANCY sur l'appel rendu par le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans le cadre d'une affaire de contestation d'expulsion locative suite à un arrêté de mise en péril. - Défense des intérêts de la commune confiée au Cabinet JUROPE de Sarreguemines dans le cadre de trois recours contentieux contre un permis de construire rue du Himmelsberg à Sarreguemines <p><u>FINANCES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté de souscription d'un emprunt - Arrêté complétant l'arrêté de création de la régie d'avances « chèques cadeaux, bons d'achat » - Nomination de régisseur suppléant pour la régie « animations municipales » - Virements de crédits <ul style="list-style-type: none"> - Acceptation d'indemnités de sinistres <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de demandes de subventions concernant l'organisation du Festival des Arts de Rue de la Saint Paul 2022 : <ul style="list-style-type: none"> - pour un montant de 10 000 € à la Région Grand Est et - pour un montant de 10 000 € au Conseil Départemental - Pour information, le service Animation et Action Culturelle a obtenu des subventions concernant l'organisation du Marché de Noël 2021, pour un montant de 7 350 € à la Région Grand Est et pour un montant de 5 000 € au Conseil Départemental. - Décision de signature de la demande d'autorisation d'occupation temporaire pour utilisation de la cale sèche VNF à Wittring, du 01/09/2022 au 30/10/2022 pour une expertise de la coque de la péniche Pauline ainsi qu'une remise en peinture de la partie immergée. Le montant de la redevance est de 450 € par mois, soit 900 € pour la durée d'utilisation de la cale sèche. - Décision de signer pour une durée de 3 ans, avec Madame Catherine MUNSCH domiciliée à Sarreguemines 29 rue de Foldersviller, un bail d'occupation relatif à l'utilisation d'un terrain privé communal situé rue de Foldersviller, cadastré section 59 - parcelle 134, en vue de l'installation et de l'exploitation de maximum cinq (5) ruches. Le montant du loyer annuel est fixé à dix euros (10 €) toutes charges incluses. <p><u>URBANISME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renonciation à l'exercice du droit de préemption.
27		<p><u>Divers</u></p> <p>Néant</p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services



Marc ZINGRAFF
Maire de Sarreguemines
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional